

## LES PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

ÉCOLE

2022-2023

Retrouvez ce document avec les liens actifs sur  
[www.lamballe-terre-mer.bzh/accueil/sortir/culture/culture-en-scolaire](http://www.lamballe-terre-mer.bzh/accueil/sortir/culture/culture-en-scolaire)

### LE PRINCIPE

La communauté d'agglomération Lamballe Terre & Mer souhaite que chaque élève puisse profiter d'au moins un Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle au cours de chaque cycle scolaire.

Le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle est construit en 3 expériences indépendantes et complémentaires.

✓ **1<sup>ère</sup> expérience : la pratique**

Elle permet aux élèves de pratiquer une discipline artistique et culturelle avec un intervenant qualifié.

✓ **2<sup>ème</sup> expérience : l'élève-artiste**

Elle permet aux élèves de restituer leur travail ou leur création dans des conditions adaptées et de qualité.

✓ **3<sup>ème</sup> expérience : le lien à l'artiste ou à l'œuvre.**

Elle permet aux élèves de rencontrer un ou des artistes pour échanger sur leurs œuvres et/ou d'assister à des spectacles ou à des expositions.

- Les différentes expériences du parcours peuvent être transdisciplinaires.
- Les différentes expériences ne sont pas obligatoirement réalisées sur la même année scolaire.
- L'attribution des parcours sera étudiée par la Commission Locale d'Évaluation.

### 1- Propositions de pratiques

#### Cycles 1,2 & 3 du primaire

✓ **Les interventions Musique/Danse/Théâtre en scolaire (IMS/IDS/ITS)**

Elles sont proposées à une école ou une classe selon le projet de l'école. Elles sont encadrées par un enseignant de Lamballe Terre & Mer dans l'école. Les interventions sont composées de 12 séances de 30 min pour le cycle 1 (45 minutes pour les GS) et 1h pour les cycles 2 & 3 pendant 1 semestre. Elles sont gratuites pour les écoles.

Les interventions sont basées sur l'exploration, la construction, la prise de conscience de sa propre expressivité artistique dans un processus collectif.

Retrouvez différentes idées de projets sur  
[www.lamballe-terre-mer.bzh/accueil/sortir/culture/culture-en-scolaire](http://www.lamballe-terre-mer.bzh/accueil/sortir/culture/culture-en-scolaire)



### ✓ **Les chorales en scolaire**

Elles sont proposées à l'établissement scolaire et elles sont encadrées par des enseignants de l'école de musique et de danse.

Elles regroupent lors d'un rendez-vous hebdomadaire pendant toute l'année scolaire des élèves de tout niveau, sans sélection autre que la motivation.



### ✓ **Les orchestres à l'école (OAE)**

Ce projet permet de proposer une pratique instrumentale et orchestrale. La forme habituelle est de 2h par semaine avec plusieurs enseignants d'instruments. Les instruments sont prêtés et assurés par la communauté d'agglomération. Le projet idéal se mène sur 2 ans et il est facturé en partie aux communes et/ou associations de parents d'élèves (6000 €/an). Les orchestres peuvent être des cuivres, cordes, musiciens-chanteurs ou musique & danse.

### ✓ **Les ateliers de pratique artistique**

Ils sont proposés à une classe dans

l'école.

Le choix de l'artiste peut émaner d'une demande de l'école ou une proposition du service selon les besoins du projet.

La durée de l'atelier est de 10h maximum pris en charge à hauteur de 650 € par Lamballe Terre & Mer.

Il s'agit d'ateliers de découverte ou d'approfondissement sur différentes disciplines comme par exemple : un atelier autour du Ukulélé animé par un enseignant du conservatoire ou des ateliers autour du théâtre, de l'écriture, du dessin, du conte sonore, de l'illustration, du land'art, de la sculpture. Ces ateliers peuvent aussi être construits également autour d'un thème (Brésil, Abécédaire, etc.). Enfin, ils peuvent être et proposé par le Musée Mathurin Méheut.



## **Cycle 3 uniquement**

### ✓ **Les petites cartes postales chorégraphiques**

Elles sont proposées à une classe de l'école publique en partenariat avec l'Éducation Nationale et les salles de diffusion. Elles sont composées de 7 heures d'intervention d'un professeur de danse et s'accompagnent de temps de formation des enseignants.

Le dispositif est gratuit pour l'école.

## **2- Proposition de situation élève-artiste**

### **Pour tous les cycles**

#### ✓ **Les interventions musique, danse et théâtre, les chorales en scolaire et l'orchestre à l'école**

Ces interventions peuvent donner lieu selon le projet concerté entre les intervenants et les enseignants à des restitutions sous des formes adaptées.

#### ✓ **Les commandes d'écriture**

Que ce soit à un-e compositeur·rice, un-e auteur·rice



dramatique ou un-e chorégraphe, les artistes peuvent être sollicité.e.s pour développer le répertoire jeune public.

✓ **Les cartes postales chorégraphiques et les ateliers de pratique artistique.**

Pour ce dispositif, la restitution fait partie du projet. Elle est présentée dans des lieux de diffusion sous une forme adaptée. Les restitutions sont organisées en partenariat avec Lamballe Terre & Mer.



### 3- Proposition de lien à l'artiste & à l'œuvre

Les propositions de lien à l'artiste & à l'œuvre se font dans le cadre du projet de l'école et dans la logique d'un Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle.

#### Cycles 1, 2 & 3 du primaire

✓ **Les spectacles de la saison en scolaire « Au plus près de chacun » 2022-2023**

La programmation de la saison vous sera communiquée début Juin par mail et sera disponible sur le site Internet : [site https://www.lamballe-terre-mer.bzh/accueil/sortir/culture/culture-en-scolaire](https://www.lamballe-terre-mer.bzh/accueil/sortir/culture/culture-en-scolaire) .  
Pour ces spectacles, seul, le transport est à la charge de l'école.

✓ **Les résidences d'artistes**

Dans le cadre de résidences de création, il est possible de rencontrer des artistes pour évoquer leur spectacle ou exposition, leur méthode de création et d'assister à une représentation de leur spectacle ou à une visite de leur exposition.

La participation à la rencontre avec un ou des artistes dans le cadre d'une résidence se fait à la demande des établissements, regroupant plusieurs classes, ou sur la proposition du service.

✓ **Les commandes d'écriture**

Lamballe Terre & Mer prend en charge l'écriture d'un morceau, d'un texte, d'une pièce théâtrale, d'une chorégraphie, etc. pour permettre aux élèves d'être en situation d'artistes. La restitution sera l'objectif final de ce projet.

✓ **Musée Mathurin Méheut**

➤ **Un parcours permanent sur l'œuvre de Mathurin Méheut du 18 juin 2022 au 08 janvier 2023**

Le parcours permanent présente environ deux cents œuvres de l'artiste. L'exposition est composée de trois grandes séquences : les débuts de Mathurin Méheut et son intérêt pour la nature, son regard sur ses contemporains, sa vision de la Bretagne et de l'exotisme ainsi qu'une alcôve consacrée à la tapisserie « La Mer » et son carton préparatoire.

➤ **Paquebots, à la croisée des arts décoratifs du 18 juin 2022 au 08 janvier 2023**

Le tout nouveau musée Mathurin Méheut s'ouvre sur une exposition temporaire inédite, qui revient sur le parcours de Méheut au service des grandes compagnies maritimes françaises. Placée sous le signe de l'ouverture, elle offre dans le même temps de découvrir des œuvres de ses contemporains, en particulier dans le domaine des arts décoratifs.

A travers des croquis et tableaux de Méheut et de peintres d'univers différents, des objets d'art, des affiches, des objets du quotidien... les paquebots les plus prestigieux des années 1920 aux années 1950 sont évoqués.

✓ **Les spectacles scolaires en salle de diffusion**

La demande s'effectue dans le cadre des programmations de spectacles scolaires proposés par les salles de diffusion des alentours.

La billetterie est prise en charge par Lamballe Terre & Mer jusqu'à 6 € par élève.

Le transport est à la charge de l'école

## Déroulé de la procédure

- 1. Fin Avril. Phase 1 : la pratique.** Chaque directeur ou directrice d'école reçoit les dossiers de demande et le document « Les Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle »- Pratique. Le directeur ou la directrice de l'école se charge de rediriger les dossiers vers les différents enseignants.  
Ces documents peuvent être consultés ou téléchargés sur le site <https://www.lamballe-terre-mer.bzh/accueil/sortir/culture/culture-en-scolaire>.
- 2. Mai/Juin.**  
Une aide à la rédaction du document peut être apportée par le service culturel de Lamballe Terre & Mer entre le **2 mai au 03 juin 2022** en faisant la demande auprès de [celine.lebon@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:celine.lebon@lamballe-terre-mer.bzh)
- 3. Début Juin. Phase 2 : Le lien à l'artiste & à l'oeuvre**  
Les dossiers de demande « Les Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle »- lien à l'oeuvre et à l'artiste seront envoyés par mail le 03 juin 2022.
- 4. Début Juin. Fin Phase 1 :** Les dossiers « PEAC-Pratique » sont à retourner auprès du service avant le 3 juin 2022 par mail à : [celine.lebon@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:celine.lebon@lamballe-terre-mer.bzh)
- 5. Fin Juin. Fin Phase 2 :** Les dossiers « PEAC-lien à l'oeuvre » sont à retourner auprès du service avant le 20 juin 2022 par mail à : [celine.lebon@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:celine.lebon@lamballe-terre-mer.bzh)
- 6. Fin Juin.** Les dossiers sont étudiés par la Commission Locale d'Évaluation avant la fin de l'année scolaire. La commission réunit les représentants de l'Éducation Nationale (IEN, CPEM) et de Lamballe Terre & Mer (élus, service culturel). C'est un temps d'échange autour des projets proposés sur les aspects pédagogiques, organisationnels. A l'issue de ce temps, la commission porte un avis favorable ou défavorable.
- 7. Début Juillet.** Les directeurs ou directrices sont prévenu(e)s par mail de l'acceptation ou du refus du dossier de chaque classe (semaine du 5 juillet 2021).